



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Amélioration conditions d'accès dispositifs médicaux personnes amputées

Question écrite n° 27467

Texte de la question

Mme Cendra Motin interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur l'amélioration des conditions d'accès aux dispositifs médicaux des personnes handicapées amputées. Une enquête réalisée par l'Association de défense et d'étude des personnes amputées montre l'existence de disparités importantes dans le renouvellement et la prise en charge des dispositifs médicaux. Ces disparités contreviennent aux dispositions de l'article 114-1 du code de l'action sociale et des familles qui garantit l'égalité de traitement des personnes handicapées. Par ailleurs, les règles actuelles empêchent la prescription de deux prothèses différentes. Néanmoins, la prescription de deux prothèses différentes donnerait plus de souplesse à la personne amputée dans la construction de son projet de vie. Elle pourrait par exemple opter pour une seconde prothèse adaptée aux zones humides qui faciliterait de nombreuses tâches quotidiennes. Dans ce contexte, elle lui demande quelles dispositions sont prises pour limiter les disparités de traitement identifiées et si certains aménagements sont envisageables pour faciliter la construction des projets de vie des personnes amputées.

Données clés

Auteur : [Mme Cendra Motin](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27467

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Solidarités, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2090

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)